



**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

N° 48 - 11 Janvier 2010

Déposé le 14/01/10

Dispensé de timbrage

MAUGUIO PIC LANGUEDOC

# Voix Active

# SNUipp infos

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

## Attaques à tous les niveaux !!!

Formation initiale, formation continue, promotions, déroulement de carrière, salaires, remplacement, mouvement, statuts, EPEP, Jardins d'éveils, Aide personnalisée, Réforme du lycée, Evaluations nationales, ça y va tous azimuts ! **Les coups pleuvent sur le service public !**

La réforme de la formation c'est maintenant clair pour tout le monde n'existe que pour permettre de supprimer 18000 postes de stagiaires même si cela amènera les nouveaux recrutés dans une situation extrêmement difficile en étant « jetés » en classe sans aucune formation.

**Le « marronnier » de l'ABSENTEISME** ressort comme tous les hivers (Cf. page 3). Il rappelle à certains que comme le débat sur l'identité nationale il doit cacher quelque chose. « Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage » : Tous absents, incompetents, « bras cassés » Belle stratégie pour justifier la disparition des remplaçants et l'intégration de professeurs contractuels, précaires et corvéables ...

Que dire de **la fusion IA/RESTORAT** ? On annoncera des décisions fin janvier. Malheureusement, pour le SNUipp, les conséquences en sont déjà connues ; il ne s'agira pas de rendre un meilleur service, qui peut par exemple dire que le traitement académique des pensions a marqué un progrès ?

l'intention de tous les collègues, ils se sont adressés au Recteur pour dénoncer le fonctionnement des Commissions Paritaires dans le département de l'Hérault (notamment sur l'absence de PV), pour réaffirmer que la suspension de promotion ne fait pas partie de l'arsenal des sanctions, et qu'elle s'apparente pour nos collègues à une double peine infligée de manière collective et uniforme ... en un mot : AVEUGLE !

# Tous en grève le 21 janvier

D'un interlocuteur administratif départemental on est passé à un service unique pour l'académie ... submergé et souvent injoignable ! Il s'agira donc probablement, dans la logique de concentration des services, de traiter académiquement la carte scolaire, les promotions et les mouvements des personnels pour dépenser moins et peu importe la qualité du service pour l'école et ses personnels.

Et la dernière, c'est la « double peine » que l'administration veut infliger à 3 collègues du département (pour le moment !). Sans aucune information aux collègues ni aux représentants du personnel, l'Inspecteur d'Académie « suspend » leur promotion à des « mesures règlementaires » ... que tout cela semble fumeux ! C'est un message direct envoyé à tous les collègues ... **POUR LEUR IMPOSER LE SILENCE !** Unaniment les délégués (SNUipp, SE-Unsa et Sud-Education) se sont opposés à cette décision et en ont demandé le retrait. Après la rédaction d'un communiqué commun à

Un appel à la grève nationale intersyndical (FSU, SUD, CGT, UNSA et CFTD) est lancé pour le 21 janvier. Un appel pour un FRONT SOCIAL REPUBLICAIN DE DEFENSE DES SERVICES PUBLICS est lancé dans l'Hérault par la FSU, Solidaires et la CGT : RDV le 22 janvier. Une Manif Nationale à l'appel de la FSU est prévue le samedi 30 janvier à Paris.

Le début d'année promet .... ! Evaluations Nationales, Carte Scolaire, Mouvement départemental, et donc probablement Promotions seront au menu ... **Autant d'occasions pour réaffirmer nos droits, autant d'occasions de les défendre collectivement, ce sera notre première résolution pour cette nouvelle année !**

**L'équipe du SNUipp34 vous présente ses MEILLEURS VOEUX.**

Pascal LESSEUR  
Secrétaire Départemental

## Sommaire

Page 1 : Éditorial -

Page 2 : CONSIGNES SNUipp34 pour EVALUATIONS et SMA - RIS d'hiver - Appel pour un Front social républicain de défense des services publics

Page 3 : Les remplaçants apprécieront ... - Congés de maladie : pas d'abus dans

les écoles - Edwige 2.0 ??

Page 4 : Et alors t'es pas encore syndiqué ? - Caisse de solidarité - Enquête Carte Scolaire



## CONSIGNE SYNDICALE « EVALUATIONS »

Le toilettage consenti par le ministère (codage ternaire au lieu de binaire, abandon d'items non vus en janvier pour les évaluations CM2) ne change en rien les objectifs de ces évaluations : Il y a une confusion entretenue entre évaluations « bilan » et « diagnostic ». La date de passation pose toujours question, les réussites partielles ne sont toujours pas prises en compte. Nos critiques portent également sur leur fiabilité et leur rigueur scientifique.

Le protocole qui sera mis en oeuvre cette année, sans nouvelle concertation avec les enseignants des écoles, ne permet pas de clarifier les objectifs, ne fournit pas d'informations suffisamment précises pour la régulation des apprentissages dans les classes et n'aide pas à la communication avec les parents

Le ministre (X. Darcos à l'époque) présentait ces évaluations comme un moyen « de connaître et de faire connaître quels sont les acquis des écoliers français à des moments clés de leur scolarité, notamment par rapport aux pays comparables. Le niveau obtenu lors de ces évaluations mais surtout les progrès accomplis par les élèves et mesurés par ces évaluations constitueraient le véritable indice de réussite de la politique scolaire ». Elles n'ont donc pour objectif que de conforter le bien-fondé des dispositifs d'aide individualisée (stage de remise à niveau, aide personnalisée) que la profession, les chercheurs et les parents contestent.

Dans les pays où a été mis en place le "pilote par les résultats" on constate la multiplication des fraudes et du bachotage. Surtout lorsque celui-ci lie les résultats des élèves et le salaire de l'enseignant comme cela est prévu. La sélection des collègues « ayants droit » à la prime est entièrement déléguée aux IEN, à leur interprétation, au bon vouloir, à leur (mé)connaissance de qui

a fait quoi... bref, ce choix est fait à l'emporte pièce. Avoir la prime c'est « avoir fait remonter les résultats »... Avoir fait passer les évaluations ne suffit pas, avoir réuni les parents non plus. La prime n'est attribuée que si l'on participe au « plan de communication » du ministère. La preuve : c'est que ceux qui ont essayé vraiment de se servir de ces évaluations, en les modifiant, ne sont pas considérés par l'administration qui ne leur attribue pas l'indemnité. De plus, que quelques uns reçoivent une prime pour un travail que nous faisons tous met rarement les collègues à l'aise : ne nous laissons pas diviser ! La diffusion des résultats des évaluations fait peser une menace lourde sur le système éducatif : beaucoup d'enseignants ont rappelé qu'ils refusent toute publication école par école des résultats qui introduirait une logique de concurrence inacceptable au regard des objectifs de l'école publique.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que la section départementale du SNUipp-FSU 34 estime que les enfants ne doivent pas être confrontés à ces évaluations.

**Le SNUipp34 appelle donc les conseils des maîtres à :**

**- Ne pas faire passer d'exercices correspondant à des notions non encore étudiées ;**

**- Ne rendre compte des résultats des évaluations qu'aux élèves et aux parents concernés ;**

**Le SNUipp refuse toute publication des résultats école par école.**

**Il mettra à disposition un outil pour ne transmettre que les résultats des écoles anonymés.**

## CONSIGNE SYNDICALE « SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL »

Le Conseil syndical du Snuipp 34 se prononce de la façon la plus nette pour l'abrogation de la loi SMA. Il lance la consigne syndicale à tous les enseignants des écoles : **"Refusez la déclaration préalable de grève à votre hiérarchie. Maintenez votre attitude antérieure d'information aux familles"**. Le Conseil syndical demande à ce que cette consigne ait un caractère intersyndical et pour qu'un véritable front se constitue pour l'abrogation de la loi SMA. (motion adoptée à l'unanimité moins une abstention le 13 novembre 2008)

### **R.I.S d'hiver ...**

**Mercredi 27 janvier (9h  
maison des syndicats de  
Montpellier)**

Le thème de cette réunion : **la réforme de la formation et ses conséquences sur le quotidien des écoles** (accueil des débutants à la rentrée 2010, arrivée des étudiants stagiaires en stage en responsabilité, avenir du remplacement, ...) **Rappel : Les Réunion d'information syndicale se tiennent sur le temps de travail ...** elles sont donc à décompter des 18 heures d'animation pédagogique. Il suffit de prévenir, une semaine à l'avance votre IEN de votre participation pour que les 3 h soient comptabilisées. (lettre type téléchargeable sur le site du SNUipp34)

Les 3 prochaines RIS de ce deuxième trimestre devraient avoir pour thèmes (sauf si l'actualité l'impose !) :

- ◆ la Maternelle,
- ◆ la Direction et le Fonctionnement d'école dans la perspective non abandonnée des EPEP,
- ◆ Les rythmes scolaires confrontés à l'Aide personnalisée et au stage de remise au niveau

### **APPEL HERAULTAIS**

**POUR UN FRONT SOCIAL REPUBLICAIN  
DE DEFENSE DES SERVICES PUBLICS  
A l'initiative de la FSU34, CGT et SOLIDAIRES**

•Le service public tel qu'il existe dans notre pays est le principal vecteur de solidarité au service de l'intérêt général, au service des citoyens. Il permet la redistribution d'une partie des richesses à toute la population. Il est le pilier qui fonde l'équilibre républicain de la société française. La conception française du service public, liée à notre histoire doit être portée comme la référence à promouvoir, y compris au niveau européen.

•La votation citoyenne contre la Privatisation de la Poste démontre l'attachement unanime des français en général et des héraultais en particulier à la conservation de cet acquis historique. Le Service Public ne doit pas répondre à des critères de rentabilité marchande.

•Nous ne contestons pas la nécessité d'intégrer le progrès technique. Cependant pour nous, toute modernisation doit être mise au service du progrès social. Aujourd'hui, les réformes engagées deviennent une menace pour la pérennité de cet équilibre institutionnel, héritier de notre Histoire commune. RGPP, mobilité, suppressions massives d'emplois, et maintenant refonte territoriale nécessitent une mobilisation générale.

Nous, organisations syndicales, élus, associatifs, politiques avec l'appui des personnels et des citoyens... du département de l'Hérault, décidons d'entrer en résistance et de fonder un collectif intitulé **Front social républicain de défense des services publics**. Sur le modèle du Comité National pour des Etats Généraux du Service public, et dans le respect des prérogatives de chacun, il a pour vocation de faire de 2010 une année de débats et de mobilisations citoyennes autour de cette grande question qu'est la sauvegarde du service public sur la base des valeurs que nous défendons tous.

**SIGNEZ et faites signer la pétition :**

<http://www.montpellier.snes.edu/petition/index.php?petition=3>



# Les remplaçants apprécieront ...

(Ou comment supprimer des postes de remplaçants et recourir à des personnels non titulaires)

Un rapport confidentiel propose l'embauche de vacataires en réponses aux problèmes de remplacements, commandé par le ministère de l'éducation à un cabinet d'audit il pointe, outre cet absentéisme, deux fois plus élevé que dans le privé, les nombreux dysfonctionnements du système de remplacement. Ce rapport avait été commandé par le précédent ministre de l'éducation, Xavier Darcos, en vue d'une réforme des remplacements. Luc Chatel a lancé une mission sur le sujet et devrait annoncer une réorganisation au début de l'année 2010.

## **La tentation est grande de recourir à des personnels non titulaires.**

Les remplaçants seraient plus souvent absents que les enseignants titulaires. Près de 17,4 jours par an en moyenne. "Il y a beaucoup de "bras cassés". Ils ne sont pas totalement indisponibles, mais ils sont souvent refusés par les directeurs d'école ou bien se mettent en maladie dès qu'ils n'ont pas

l'affectation souhaitée", note un inspecteur d'académie interrogé dans le cadre de cet audit. *(NDLR : Sans commentaire !!!)*

Les académies bricolent, essayant de concilier l'intérêt des enfants et celui des parents mécontents mettant en œuvre une gestion politique du dossier. On gère en priorité les écoles où les élus et les parents sont remuants. Une fois la crise passée, on démonte le cirque et on replante le chapiteau ailleurs.

Que dire par exemple du choix du recteur de Créteil, Jean-Michel Blanquer, toujours prêt à innover, qui a adressé un courrier, le 18 novembre, aux chefs d'établissements des lycées et collèges. "Afin de rendre le remplacement plus efficient", il leur demande de "repérer dans leur entourage personnel ou parmi la population de vie scolaire (les surveillants), des étudiants ou des personnes titulaires au minimum d'une licence ou ayant des compétences avérées susceptibles d'alimenter

valablement le vivier de contractuels ou de vacataires". Les syndicats et les parents d'élèves (FCPE) y ont vu immédiatement un "aveu sans détour" des conséquences de la politique de suppressions de postes d'enseignants.

L'embauche de vacataires est aussi une des propositions du rapport d'audit. Il montre en effet qu'un vacataire coûte 20 % de moins qu'un titulaire. A l'heure où chaque ministre est prié de faire des économies, Luc Chatel étudie toutes les pistes. "Plusieurs types de ressources pourraient être envisagés, en particulier les jeunes retraités et les étudiants en master", plaide le rapport.

*(NDLR : Mais non on a jamais dit ça !)* Les seconds sont jugés "très pertinents en particulier sur les congés de 15 jours à 2 mois". Les jeunes retraités de l'éducation nationale, auxquels plusieurs académies font déjà appel, sont jugés une solution possible pour les "congés de moins d'une semaine".(source : lemonde.fr)

## Congés de maladie : pas d'abus dans les écoles

11 jours d'absence des enseignants du primaire pour congés de maladie : c'est ce que révèle la presse dans une étude de 2008 déjà évoquée en juillet et réalisée par un cabinet privé dans 4 départements tests. En réponse à une lettre du SNUipp, Luc Chatel, Ministre de l'éducation nationale, estimait alors qu'il n'existe pas d'abus puisque « les enseignants du premier degré sont, par rapport à la moyenne des salariés du secteur privé, plus jeunes avec un taux de féminisation plus important [...] En outre, les professeurs des écoles sont plus exposés aux maladies que les salariés du privé en raison du nombre de maladies bénignes, telles que les gripes ou les gastro-entérites dont les enfants sont souvent porteurs ».

Selon la presse, les données font état d'un nombre de jours de congés maladie de 11 par an pour les enseignants des écoles. Un chiffre qui se situe dans la moyenne des autres corps de la fonction publique : 13 aux affaires étrangères, 15 à l'équipement ou à la justice, 17 au sein de la police nationale... Par ailleurs, plus de 40% des journées d'absence sont dues à des congés de maternité dans une profession où 3 personnes sur 4 sont des femmes, la majorité d'entre elles ayant moins de 40 ans. Une autre étude de l'INSEE montre que les femmes et notamment les jeunes mères de famille ont plus d'absence que les autres salariés en raison « des contraintes de conciliation entre charges familiales et activité professionnelle ».

En matière de congé de maladie, le SNUipp demande que l'État employeur assume ses responsabilités et mette en place une médecine du travail avec des actions de prévention, un suivi des personnels, un nombre suffisant de postes adaptés pour les personnels en difficulté.

Le SNUipp demande également que cesse la politique de suppressions de postes qui pèse sur les conditions de travail et qui conduit des enseignants remplaçants à être affectés sur des postes permanents, ce qui diminue d'autant les moyens affectés aux remplacements.

Communiqué de presse du SNUipp

## EDVIGE 2.0 ???

Le Collectif « Non à EDVIGE » constate que bon nombre de ses précédentes critiques s'appliquent toujours aux nouveaux décrets : Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », pour ce qui concerne les atteintes à la sécurité publique, il s'agit de fiché des personnes avant même tout passage à l'acte, au mépris du principe de la présomption d'innocence. Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », les mineurs pourront être fichés dès 13 ans. Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », et de manière plus inquiétante encore, les personnes pourront être fichées à partir du simple fait qu'elles habitent une certaine zone géographique, ou qu'elles en proviennent. Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », on constate un mélange des finalités puisque, pour les enquêtes administratives, les agents pourront accéder à des données qui ne devraient relever que de la seule prévention des atteintes à la sécurité publique. Pire qu'avec le fichier « EDVIGE 1.0 »,

l'appartenance syndicale, mais aussi les opinions politiques, religieuses ou philosophiques pourront justifier en elles-mêmes qu'une personne ne puisse pas accéder à certains emplois, ce qui limite gravement l'exercice de droits constitutionnels démocratiques.

Le Collectif « Non à EDVIGE », dont des membres

déposeront des recours en annulation des décrets incriminés devant le Conseil d'Etat, demande : Le retrait des deux décrets du 18 octobre 2009. La soumission au débat parlementaire de toute nouvelle création de fichier de police. L'abandon du fichage des mineurs dans tout fichier fondé sur la seule présomption. L'abandon du fichage de l'origine ethnique, même déguisée sous une autre appellation. La préservation des droits syndicaux et politiques, de la liberté de pensée et d'expression, y compris pour les personnes exerçant dans un cadre professionnel « sensible ».

L'importance des problèmes identifiés justifie une mobilisation citoyenne et des actions de même ampleur que celles qui ont permis le retrait du précédent décret « EDVIGE 1.0 ». Le Collectif « Non à EDVIGE » appelle donc les citoyens et les organisations à se remobiliser et à manifester leur soutien à ces actions en signant cette pétition.



## ... Et alors ? t'es pas encore syndiqué ?

Pour défendre l'école et ses enseignants, agir pour la réussite de tous les élèves. Se syndiquer c'est aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité. C'est encore construire les mobilisations rassemblant le plus grand nombre dans la profession et au-delà... s'informer, débattre et décider dans les AG... agir pour faire échec aux projets néfastes, pour améliorer les conditions de carrière et de travail, exiger l'école de la réussite de tous, imposer des choix solidaires pour les droits sociaux (retraite, protection sociale, lutte contre la précarité,...).

Si le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles de l'Hérault et de France, c'est le nombre de ses adhérents qui fait sa force face à l'Administration et au gouvernement ! Se syndiquer (à travers des propositions, des idées dont vous serez partie prenante dans les débats ...), c'est peser sur tous les choix plutôt que les subir ! Se syndiquer c'est aussi être informé et suivre l'actualité professionnelle en recevant les infos départementales (ACTUALITES-BULLETIN) et nationale (Fenêtres sur cours) du SNUipp et de la FSU. Les cotisations de ses adhérents sont le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp 34 et, par là même, le garant de son indépendance !

Bien sûr, les délégués du personnel du SNUipp 34 continueront de défendre et de soutenir l'ensemble des collègues mais leur action sera d'autant plus efficace qu'un plus grand nombre de militants et de syndiqués leur apportera son soutien... Au SNUipp, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société. Un syndicalisme de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre. Nous agissons et nous sommes aussi en recherche. Le SNUipp fait de la transformation de l'école l'une de ses priorités, qu'il s'agisse, de l'enfance en difficulté, de la place de l'école maternelle, des rythmes scolaires... Lorsque nous revendiquons l'exigence de moyens, nous exprimons le souci de faire grandir l'école... Au SNUipp, nous tentons de construire un syndicat de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre. Un syndicalisme qui a fait de la transformation de l'école l'une de ses priorités.



**C'est décidé,  
je me syndique !**

Premier acte militant ? Tu souhaites te syndiquer, ou recevoir les tarifs, les modalités du paiement fractionné ou des informations sur la déduction fiscale de la cotisation : appelle le 04 67 15 00 15 ou télécharge le bulletin d'adhésion sur le site (<http://34.snuipp.fr>) .

### Exemple de Calcul du coût réel de votre cotisation :

66% du montant de la cotisation syndicale est déductible du montant à payer de l'impôt sur le revenu => Pour une cotisation de 147 € (par exemple pour 1 PE au 5ème échel.), elle vous reviendra en réalité à 50 €, soit un coût mensuel (avec 10 prélèvements) de 5 €, soit une place de cinéma tarif réduit, ou un paquet de cigarette ou encore 5 litres de gasoil ...

## Enquête Carte Scolaire : c'est le moment !!!

En prévision du CTPD du début février qui décidera des ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée 2010, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants. Une fiche de synthèse est téléchargeable sur le site du SNUipp34.

**Une question, un problème,  
un renseignement ? N'hésitez pas !**

Les délégués du personnel sont là au quotidien  
pour vous assister, vous conseiller, vous défendre  
(que vous soyez syndiqués ou non,  
le SNUipp s'occupe de tous les collègues !)

**Contactez le SNUipp34**

**Permanences : Tous les jours de 9h à 17h30**

Maison des Syndicats

Montpellier (Tram N°1 - station Léon Blum)

**Tel : 04 67 15 00 15**

**Mel : [snu34@snuipp.fr](mailto:snu34@snuipp.fr)**

## Caisse de solidarité : ENCORE !

En environ 12 mois, vous avez donné plus de 4500 €. Le SNUipp34 a abondé la caisse à hauteur de 1000 €. Le 18 décembre, la totalité de cette caisse aura été versée à des collègues sanctionnés.

Le flux des dons est loin de s'essouffler et c'est tant mieux parce que les prochains mois font craindre que nous ayons encore besoin de cette solidarité.

Donc la Caisse reste ouverte, continuez à faire vos dons par chèque à l'ordre du SNUipp34 « mention Caisse de solidarité » (au dos du chèque)

**Encore MERCI à tous**

**Circulaire du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'École et des PEGC.**

Périodicité mensuelle - Directrice de publication: Hélène Giovannini,

SNUipp FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency - Montpellier 34000 - tel 04 67 15 00 15 - fax 04 67 15 00 92

Dépôt légal: septembre 98 - imprimé par nos soins - Prix 0,75€ - CPPAP: 0314 5 08105 - Issn 1252 - 0578 - Abonnement 8 €

